

## **CHSCT spécial Patrimoine**

### **Séance du mardi 6 février 2018**

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) spécial Patrimoine s'est réuni le 6 février 2018 sous la présidence de Jean-Michel LOYER-HASCOET, Chef du Service du Patrimoine, DGP.

*Ce compte rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de la séance qui devra être validé par toutes les parties prenantes.*

#### **Point 1 : Désignation du Secrétaire du CHSCT spécial Patrimoine (pour avis)**

Marie-Pierre JEZEGOU est désignée Secrétaire du CHSCT spécial Patrimoine à l'unanimité.

#### **Point 2 : Approbation du PV du 13 juin 2017 et du CR de la visite de délégation au fort de Saint-Cyr le 5 décembre 2017(pour avis)**

Le PV et le compte-rendu sont approuvés à l'unanimité.

#### **Point 3 : Programme de prévention des risques professionnels pour l'année 2018 (pour information)**

Carole ETIENNE-BOISSEAU présente le document qui énonce la politique ministérielle de prévention des risques professionnels pour l'année 2018 et qui constitue un document cadre pour l'élaboration des mesures de prévention des services et établissements.

#### **Point 4 : Présentation des nouveaux registres santé et sécurité au travail et danger graves et imminents (pour information)**

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que les nouveaux registres types ont été élaborés dans le cadre de groupes de travail du CHSCTM dans l'intention de disposer d'une version normalisée des registres SST et DGI. Une note d'accompagnement précise les principes de fonctionnement de ces registres qui seront rapidement diffusés aux établissements.

#### **Point 5 : Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM)**

##### **a) Document unique d'évaluation des risques professionnels (pour information) et programme d'actions 2018 (pour avis)**

Xavier TRAUTMANN indique que le télétravail constitue le principal point traité en 2017 au regard des textes réglementaires. Des discussions ont eu lieu au sein du groupe de travail du DRASSM et se sont conclues par un accord sur l'intérêt dudit texte. Celui-ci ouvre en effet des possibilités d'organisation du télétravail qui peuvent être bénéfiques, notamment pour l'équipe scientifique au moment de la rédaction de ses rapports. Toutefois, le cadre réglementaire tel que dessiné par l'arrêté se montre extrêmement contraignant, puisqu'il fixe un jour de télétravail stable et régulier. De ce fait, une dérogation au dispositif

réglementaire a vu le jour avec l'institution d'un système souple d'autorisations d'absence.

Isabelle BLANCHARD indique que le problème doit être appréhendé autrement. Il s'agit de s'inscrire dans le cadre réglementaire du télétravail, quitte à ce que les agents se rendent sur le site du DRASSM lors de leur jour prévu du télétravail s'ils le souhaitent. Il n'est pas possible de distribuer des autorisations d'absence sans fondement réglementaire. Ceci pose la question de la couverture en cas de problème et de la responsabilité en cas d'accident.

Après présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels du programme d'actions 2018, les membres du CHSCT sont appelés à se prononcer.

*Le programme d'actions 2018 est approuvé à l'unanimité.*

#### **b) Examen des copies des registres santé sécurité au travail et accidents du travail (pour information)**

Xavier TRAUTMANN explique que l'une des mentions du registre SST concerne une plaque d'égout située sur le quai entre le hangar et le bateau qui a été retirée. Un agent est tombé dans le trou, mais ne s'est heureusement pas fait mal.

L'autre mention concerne le local de photographie dont la société de ménage laissait régulièrement la porte ouverte après son passage, en dépit du matériel de valeur présent.

#### **c) Examen du tableau de suivi (pour information)**

Le tableau sera complété en fonction de l'évolution du projet d'arrêté relatif à l'organisation du DRASSM.

### **Point 4 : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine**

#### **a) Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (pour information) et programme d'actions 2018 (pour avis) pour les sites de Charenton et du Fort de Saint-Cyr**

Après présentation des documents uniques d'évaluation des risques professionnels et des programmes d'actions 2018 pour les sites de Charenton et de Saint-Cyr par Gilles DESIRE DIT GOSSET, Directeur, et Sandrine SARTORI, Secrétaire générale, les membres du CHSCT sont appelés à se prononcer sur le programme d'actions 2018.

*Les programmes d'actions 2018 sont approuvés à l'unanimité.*

#### **b) Restitution de l'analyse de l'activité de manutention et de stockage des fonds et collections (pour information)**

Manel ZAYET rappelle qu'elle a mené une intervention de cinq mois à la médiathèque où elle a analysé l'activité de manutention et de stockage des fonds et collections, sur les deux sites.

Il ressort de cette étude que l'activité de manutention présente un risque sur la santé des

agents, notamment en raison de transport des chariots, des contraintes posturales et en raison de la variabilité de l'activité.

Des pistes d'amélioration ont été identifiées, que Gilles DESIRE DIT GOSSET s'engage à reprendre.

**c) Examen des copies des registres santé sécurité au travail et accidents du travail (pour information)**

Gilles DESIRE DIT GOSSET indique que les problèmes d'odeur dans les toilettes ont été réglés avec le changement de la VMC.

Les problèmes de lumière seront résolus dans le courant de l'année.

**d) Examen du tableau de suivi (pour information)**

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que les préconisations figurant dans le compte-rendu de la visite de St-Cyr seront ajoutées au tableau de suivi.

**Point 5 : Musée des Plans-Reliefs**

**a) Document unique d'évaluation des risques professionnels (pour information) et programme d'actions 2018 (pour avis)**

Après présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme d'actions 2018 par Jean-François PAILLET, Secrétaire général du musée des Plans-Reliefs, les membres du CHSCT sont appelés à se prononcer sur le programme d'actions 2018.

*Le programme d'actions 2018 est approuvé à l'unanimité.*

**b) Examen des copies des registres santé sécurité au travail et accidents du travail (pour information)**

Aucune remarque particulière.

**c) Examen du tableau de suivi (pour information)**

Ce point n'appelle pas d'observations.

**Point 6 : Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH)**

**a) Document unique d'évaluation des risques professionnels (pour information) et programme d'actions 2018 (pour avis)**

Un représentant du personnel déplore l'envoi tardif des documents relatifs au DUERP, ce qui n'a pas permis de les analyser tous. Il sera donc difficile d'examiner le DUERP ce jour.

Jean-Michel LOYER-HASCOET acte le report du point d'information lié au DUERP.

Après présentation du programme d'actions 2018 par Aline MAGNIEN, Directrice et Bérangère RASPAUT, Secrétaire générale, les membres du CHSCT sont appelés à se prononcer.

*Sous réserve de l'incorporation de l'état d'avancement des travaux des quatre groupes de travail sur les RPS et de la finalisation des réflexions en cours, le programme d'actions 2018 recueille un avis favorable à l'unanimité.*

#### **b) Problématique de la cantine (pour information)**

Aline MAGNIEN indique qu'en dépit de la demande des agents de renouer avec un mode de restauration collective, ce système paraît difficile à maintenir en l'état actuel. En dépit des travaux d'aménagement qui débiteront prochainement, la salle de réfectoire et la cuisine demeureront non-adaptées à une restauration de type collectif qui s'appuie sur un cuisinier. En l'absence de perspectives tangibles sur le poste de cuisinier, il semble inenvisageable, pour des raisons financières, de se lancer dans la construction d'une nouvelle cuisine répondant aux normes de la restauration collective.

Aline MAGNIEN annonce que le LRMH travaille, en concertation avec le Bureau de l'action sociale du Ministère de la Culture, sur deux hypothèses alternatives. Localisé au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le restaurant administratif le plus proche se situe à une petite quinzaine de minutes de marche. Doté d'une cafétéria proposant un menu classique, équilibré à 8,20 euros, que le Bureau de l'action sociale prendrait en partie à sa charge, il présente l'avantage de rapprocher les équipes du Laboratoire d'un collectif de travail partenaire.

La seconde hypothèse consisterait à établir une convention de restauration avec le petit restaurant situé à cinq minutes de marche du Laboratoire. Si cette solution présente l'avantage de la liberté sur le plan des horaires de déjeuner, le menu proposé, composé d'un plat accompagné d'un café, s'élève à 12,50 euros. La Direction attend les propositions du Bureau de l'action sociale relatives aux conditions financières de prise en charge des repas.

Ces deux hypothèses seront soumises au vote des agents et à l'avis de la collectivité. Une seule de ces deux solutions pourra être retenue. Indépendamment de ces deux hypothèses, les travaux d'aménagement de l'espace commun de restauration du LRMH sont maintenus. Une cafétéria sera également aménagée à l'intérieur du site.

#### **c) Point sur le calendrier des travaux (pour information)**

Aline MAGNIEN signale que le calendrier des travaux présenté sera précisé par la suite. À ce stade, a été signée en décembre 2017 la commande à la maîtrise d'œuvre, assurée par le CMN. Le 2 février, le service de sécurité incendie a été mandaté pour procéder à une consultation visant à identifier les possibilités de travaux en vue d'occuper le site situé de l'autre côté de la rue. Les résultats de cette consultation seront connus dans une quinzaine de jours. En fonction de ces nouvelles données, il sera alors possible de mieux cerner, en concertation avec l'architecte, les marges de manœuvre financières et structurales dont dispose le LRMH et de finaliser le projet au regard des pistes de travail

envisagées par l'équipe de programmation du Laboratoire.

**d) Point sur l'exercice incendie réalisé le 17 janvier 2018 (pour information)**

Bérangère RASPAUT annonce que cet exercice, qui s'est bien déroulé, a permis de mettre en évidence plusieurs dysfonctionnements.

De plus, l'exercice a révélé une certaine méconnaissance entre les services dans leurs façons de travailler. Il a été décidé d'étoffer le dossier remis aux nouveaux arrivants et de souligner, lors de visites de sécurité plus approfondies, l'importance de la responsabilité individuelle, les agents d'accueil et de surveillance n'étant pas présents en permanence.

Enfin, les efforts de formation à destination des agents seront intensifiés, afin que chacun puisse réagir efficacement en cas d'alerte.

**e) Examen des copies des registres santé sécurité au travail et accidents du travail et du tableau de suivi (pour information)**

Un représentant du personnel s'enquiert des modalités de remplacement de l'un des chargés d'études documentaires qui a quitté le Laboratoire.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique qu'une nomination à partir de la liste complémentaire des lauréats du concours aura lieu prochainement.

**Point 7 : Calendrier de réunions 2018 (pour information) et de visites (pour avis)**

Les prochaines séances du CHSCT spécial Patrimoine se tiendront les mardis 26 juin et 13 novembre 2018.

La visite de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, site de Charenton, aura lieu le vendredi 4 mai 2018 .

*La séance est levée à 16h45.*